

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 26 JANVIER 2017
PROCES VERBAL

A. APPEL

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 26 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 20 janvier 2017

PRESENTS : IDRAC Francis, THULLIEZ Angèle, VAZQUEZ Fabien, CLAIR Christine, DUBOSC Patrick, LOMBARD Evelyne, DUPOUX Jean Luc, VERDIE Jean Marc, NICOLAS Claire, NINARD Yannick, SAINTE LIVRADE Régine, TANCOGNE Bernard, TOUZET Denise, ROQUIGNY Martine, CZAPLICKI Thierry, CORNETTE Elisabeth, SABATHIER Pierre, MARQUES Ana, DALBY Raphaël, DUCARROUGE Christine, MINVIELLE-REA Corinne, ANDREETTA Jacques

PROCURATIONS :

LANDO Marylène à TOUZET Denise
 HERNANDEZ Alfred à SABATHIER Pierre
 VILSONI Emilie à NINARD Yannick
 DUPRE Jacques à ANDREETTA Jacques

ABSENTS EXCUSES : ROUGE Jean Hubert

ABSENTS : LAHILLE Bertrand, BOURGEOIS Mélanie

SECRETAIRE : Bernard TANCOGNE

B. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre acte des décisions prises :

N°	DATE	OBJET	MONTANT		BENEFICIAIRE
1	06/01/2017	ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE	11 937,13 €HT		MOBIDECOR
2	03/12/2016	CONCESSION CIMETIERE COMMUNAL Plan 1 Case 4 Columbarium - 30 ans - Association tutelaire du Gers	397,00		

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE des décisions prises.

C. INFORMATIONS

2. PROJET D'IMPLANTATION ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

La commune de l'Isle Jourdain – 32600 – est propriétaire de terrains situés sur la commune de l'Isle Jourdain, « Garrix du haut », cadastrés section CD, numéros 111, 147, 148, 234.

Une ancienne décharge municipale était exploitée sur ces terrains. Un arrêté de fermeture de la décharge est intervenu.

La commune de l'Isle Jourdain souhaite valoriser ses terrains et participer à la réalisation des engagements nationaux en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES).

Par conséquent, elle est favorable à l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur tout ou partie des terrains susvisés.

Des entreprises spécialisées ont pour objet principal des activités de conception, d'étude du financement, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de mise en service et de maintenance et d'exploitation d'installation de production ou distribution d'énergie et notamment de centrales photovoltaïques au sol.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entendre le résultat de nombreux échanges avec celles-ci, en vue d'implanter et d'exploiter une centrale photovoltaïque au sol sur tout ou partie des terrains susvisés, permettant ainsi une revalorisation de l'ancienne décharge municipale.

Monsieur DUPOUX : Comme cela avait été vu lors du précédent conseil municipal, Monsieur XXX, de la société URBASOLAR est venu nous présenter le dossier. Nous nous sommes rencontrés après visite du site. Il pense que l'installation de panneaux photovoltaïques est possible. Il est présent ce soir pour présenter sa société, pour évaluer la faisabilité d'un tel projet et les répercussions pour la commune et l'environnement.

Monsieur XX : Bonsoir à tous. Je suis XXXX, chef de projet de centrales au sol sur le grand ouest. Je m'occupe de développer tout ce qui est parc au sol en termes solaires. Je travaille pour la société URBASOLAR, basée à Montpellier, Toulouse et Aix en Provence. Nous avons aussi aujourd'hui une agence à Bordeaux. Nous travaillons exclusivement sur du photovoltaïque ; autant sur des grandes toitures, des parkings, des serres agricoles, et des parcs au sol. Nous sommes donc vraiment expert en photovoltaïque.

Premièrement, je vais peut-être vous présenter rapidement la société. Ensuite, nous discuterons du projet solaire sur la commune de l'Isle Jourdain.

Le groupe URBASOLAR développe, finance et exploite les centrales photovoltaïques. Nous sommes également producteurs de modules. Nous avons racheté les usines Bosch à Vénissieux et à Lyon pour produire et assembler nos modules solaires en France. Nous produisons chaque année pour environ 260 méga de panneaux. Nous travaillons également sur la recherche et le développement, en partenariat avec le CEA et notamment l'INES, l'Institut national de l'énergie solaire, pour avancer sur le stockage de l'énergie par le photovoltaïque et également sur l'avancée et la performance des modules solaires. Nous sommes également membre depuis 2009 de l'association européenne PV CYCLE qui organise le recyclage des modules en fin de vie, sujet problématique, suscitant beaucoup de questions. Aujourd'hui, la filière a avancé sur ce domaine. Un panneau est aujourd'hui recyclable à 97% ; comparé à une machine à laver recyclable à 60%. Un panneau est composé d'aluminium, de verre, matériaux recyclables.

Au niveau des implantations, comme je vous l'ai dit, nous sommes basés à Toulouse, Montpellier, Aix en Provence et Bordeaux. Nous travaillons en France mais aussi en international. Nous avons environ 200 mégas en exploitation, ce qui représente une ville comme Toulon ou Saint Etienne de production d'électricité. Nous avons 100 mégas en construction aujourd'hui et 54% en développement. Pour faire une petite comparaison, un projet comme l'Isle Jourdain, c'est 2 mégas. C'est une bonne production.

Au niveau de nos références, aujourd'hui, quelques photos de centrale en exploitation (diffusées sur écran). Nous intervenons sur des terrains dégradés, anciennes carrières, anciennes décharges, friches industrielles, pour les réhabiliter en parcs solaires. Clairement, l'Etat a dit « stop » à l'utilisation de terres agricoles. URBASOLAR est donc à la recherche de ce type de site. Je vous invite à venir visiter notre centrale à Lavernose. Nous travaillons suivant 2 technologies, autant sur des tables fixes, orientées sud, autant sur des tables qui suivent le soleil et avec différentes fondations ; longrines, béton en fait, si on ne peut pas toucher le sol, comme à l'Isle Jourdain par exemple. Donc différentes centrales, différentes technologies. Plusieurs possibilités de construction de centrales, de différentes tailles : 12 mégas, 6 mégas, 3 mégas ou 1,3 mégas. Quelques exemples de réhabilitation : bâtiment Airbus à Toulouse, bâtiment Bouygues à Paris, équipement de parkings...

Concernant le projet sur l'aire de l'Isle Jourdain, au niveau du cadre réglementaire, je vais juste vous expliquer comment se développe un projet solaire. Deux étapes se font en parallèle. Première étape, l'autorisation d'urbanisme. Cela passe par une étude d'impact sur l'environnement, puis par une autorisation de construire, une enquête publique et un arrêté

préfectoral. Pour avoir le permis, il va falloir être compatible avec le PLU en vigueur. De mémoire, ce site est en zone Ub. Il faudra donc le rendre compatible pour accueillir une centrale photovoltaïque.

La deuxième étape, c'est répondre à l'appel d'offre de la CRE, la commission de régulation de l'énergie. Nous devons obtenir un tarif d'achat pour revendre l'électricité. L'Etat lance l'appel d'offres et tous les développeurs présents en France, présentent leur projet. Nous pouvons donc présenter le projet de l'Isle Jourdain, mais aussi d'autres projets. L'Etat sélectionne les meilleurs projets. Plusieurs critères : le tarif que nous allons demander. L'Etat lance un cahier des charges. Nous devons répondre avec un tarif. Nous sommes aujourd'hui entre 5 et 11 centimes. Nous devons demander un tarif. Plus on est proche d'un tarif de 5 centimes le kilowatt/heure, plus on a de chance. Le deuxième critère, c'est le bilan carbone de nos panneaux. Cela nous permet d'avoir des points supplémentaires pour être lauréat. Le troisième critère c'est sur un site dégradé. Ici, ancienne décharge. Cela nous permet d'avoir des points supplémentaires.

Aujourd'hui, le site de l'Isle Jourdain est un site propice à une centrale solaire. Je sais que l'an passé un projet était à l'étude mais n'a pas abouti. Aujourd'hui, je pense qu'avec le contexte actuel, il s'agit d'un site propice, avec un poste source tout proche, à 300 mètres environ.

Voilà pour les deux procédures.

Aujourd'hui, par rapport à cet appel d'offres, il y a 3 sessions. En 5 ans, sur la première session, nous avons obtenu 24 mégas, 54 mégas sur la deuxième et 80 mégas sur la troisième. Sachant qu'il y avait 400 mégas à attribuer par session. Nous avons obtenu une grosse part de marché par rapport aux autres développeurs. Donc, on se classe leader de ces appels d'offres. Nous sommes obligés de passer par ces appels d'offres. Nous vivons de ça puisque nous travaillons que sur le solaire. Si nous avons de mauvais résultats, clairement, aujourd'hui, nous n'y serions plus. C'est par cette force que nous arrivons à résister et à avoir une croissance constante.

Donc, 3 sessions en 5 ans. L'Etat a accéléré le mouvement. Nous avons 6 sessions en 3 ans. La prochaine session, c'est la semaine prochaine. Nous avons déposé des projets. Il y en a une autre en juin et une autre en décembre et encore 2 autres en 2018 et 2 autres en 2019. Vu le contexte et la durée d'un projet, environ 3 ans, nous estimons pouvoir candidater à cet appel d'offres le 3 décembre 2018, car pour pouvoir candidater, il faut un permis de construire accordé. Je vous présenterai un planning un peu plus tard. Tout cela était pour l'aspect réglementaire.

Au niveau de l'aspect technique, le site a une surface exploitable d'environ 4 ha. Il s'agirait d'un site clôturé pour une puissance de 2 mégas. Cela représente une production pour une population d'environ 2 500 habitants. Le projet : des pistes périphériques, une clôture, des panneaux solaires et des postes de transformation. Il s'agit d'un simple projet. Il va bien sûr être utile de faire des études environnementales, mais aussi topographiques pour étudier plus précisément.

Au niveau des éléments techniques, une centrale solaire est composée de panneaux, de postes électriques, de structures fixes qui seront sur des longrines, pour ne pas percer le sol à cause des déchets dessous. Nous allons couler des blocs béton sur place, fixer les structures et mettre en place un système de sécurité, avec clôture et caméras pour sécuriser le site.

Au niveau des aspects économiques et au niveau du calendrier, un projet de 2 mégas représente un investissement d'environ 2 millions d'euros. Une durée d'exploitation qui peut aller de 30 à 40 ans. Si le projet doit se faire, la durée du bail est à préciser entre la société URBASOLAR et la Commune. Un chantier de 6 mois avec la sollicitation d'entreprises locales (VRD, terrassement, pose clôture...). Pour ce projet, vous êtes propriétaire des terrains. Cela passe par une location, un bail emphytéotique, sous conditions suspensives. Vous êtes propriétaire, nous sommes locataires et nous reversons un loyer à l'Etat. Aujourd'hui, nous vous avons proposé un loyer de 2 000 € par hectare, ce qui fait 8000 € par an. Ce ne sont pas forcément des retombées économiques importantes pour la commune de l'Isle Jourdain. Mais cela permet une revalorisation de ce site. Il y a également la taxe foncière, et la taxe d'aménagement, directement reversée à la commune de l'Isle Jourdain. Il y a aussi l'IFER, l'indexation forfaitaire sur les entreprises de réseaux, qui s'élève à 7340 € par méga et par an, perçue par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et par le Département du Gers, à moitié.

Concernant le calendrier et les étapes du projet. Aujourd'hui, si un accord foncier est conclu en février ou mars, l'étude d'impact est lancée sur l'environnement. Celle-ci se fait sur un cycle biologique, soit de février/mars à octobre. Dès la fin de l'étude d'impact, un permis de construire peut être déposé, soit novembre 2017. Un an d'instruction par l'Etat environ. Cela nous rapporte à novembre 2018. Dès l'arrêté du permis signé, on peut alors candidater à un appel d'offres en décembre 2018. Nous avons les résultats deux à trois mois après. A partir de là, les deux conditions sont remplies : permis de construire et tarif d'achat. Cela nous permet alors de passer au financement et à la construction. Pour un projet terminé, fin 2020. Il faut compter environ 3 ans pour un projet.

J'espère avoir été assez rapide et avoir évoqué tous les points. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Monsieur IDRAC : merci beaucoup pour votre présentation qui a été très claire. Avez-vous des questions à poser ?

Madame LOMBARD : qui finance les études dont vous avez parlé ?

URBASOLAR : la commune n'a rien à dépenser. Nous prenons tout en charge : étude topographique, paysage...environnementale...

Madame NICOLAS : et le financement, c'est URBASOLAR ou vous êtes associés à... ?

URBASOLAR : le financement est pris en charge par URBASOLAR à hauteur de 20%. Nous avons ensuite des investisseurs privés

Madame NICOLAS : le projet de centrale pour l'Isle Jourdain se situe dans une « petite centrale » ? Quelles sont les tailles ?

URBASOLAR : oui l'Isle Jourdain est une petite centrale. Cestas, dans les Landes, est une centrale de 300 ha par exemple. Mais c'est de la forêt. En général, sur les sites dégradés, carrières... nous sommes en moyenne à 25 ha. C'est donc un petit projet mais un beau projet. Cela permet la réhabilitation d'une ancienne décharge.

Monsieur VERDIE : y-at-il des créations d'emplois ?

URBASOLAR : pas d'emploi en période d'exploitation, sauf pour la tonte et l'entretien du site avec appel à des sociétés locales. En période de construction, oui. Entreprises locales sollicitées également. Nous avons nos chefs d'équipe, nos conducteurs de travaux.

Madame ROQUIGNY : avez-vous déjà installé des centrales sur des décharges ?

URBASOLAR : Oui. Aujourd'hui nous avons des projets en développement et en construction. Votre décharge a été fermée il y a 10 ans. Le tassement a été fait. C'est vrai qu'il faut prendre en compte le tassement des déchets. C'est pour cela qu'une étude de sol doit être faite. Le sol bouge-t-il encore ? Nous n'avons pas d'exemple identique dans le Gers. Nous avons Clarac en Haute Garonne avec le SIVOM de Saint Gaudens. Il y en a d'autres également en France.

Monsieur VERDIE : Vous ne travaillez qu'avec les communes ?

URBASOLAR : non. Communes, propriétaires privés...

Madame ROQUIGNY : quels peuvent être les risques sur la décharge ? Gaz ...,

URBASOLAR : non. En général sur les décharges réhabilitées normalement, il y a un réseau de biogaz qui permet de récupérer. Aujourd'hui, sur le site de l'Isle Jourdain, il n'y a pas de réseau. Une étude de réhabilitation a été menée par ANTEA, si je me souviens bien. Ce site n'a pas été réhabilité correctement. J'ai pris contact avec Monsieur Robert Régis à l'unité territoriale de la DREAL qui préconisera les mesures à mettre en place pour réhabiliter correctement cette décharge.

Madame ROQUIGNY : qui prend en charge les frais ?

URBASOLAR : Il faut trouver un compromis. Quand on voit l'étude d'ANTEA qui propose une réhabilitation à plus d'un million, deux millions d'euros ! Personne ne va mettre la main à la poche pour cette somme ! Donc clairement aujourd'hui, il faut trouver un compromis entre la DREAL et ce projet pour sécuriser le site et le réhabiliter correctement. Cela peut passer par la construction d'un parc solaire et pendant la phase chantier, mettre en place des mesures, des fossés ou ... pour le sécuriser. Mais effectivement, cela va être un compromis à trouver avec la DREAL et voir sur quels points on peut se retrouver pour être en accord. Soit on laisse le site ainsi et personne ne va réhabiliter, soit on fait un parc solaire en trouvant un compromis avec la DREAL. Aujourd'hui, la DREAL est complètement ouverte à ce type d'installation.

Monsieur VERDIE : vous n'avez pas parlé de coût ? La mise en sécurité... ?

URBASOLAR : Il faut déjà trouver un compromis et ensuite voir les coûts. Si c'est un million, ça va être compliqué ! Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

Madame NICOLAS : y-a-t-il des renouvellements de panneaux à envisager ?

URBASOLAR : les panneaux sont garantis 30 ans. Si nous imaginons signer pour un bail de 40 ans, les panneaux sont sensés produire 30 ans... on verra. Il peut y avoir une perte de production après 30 ans. A voir, si nous voulons changer les panneaux ou si nous les conservons

Monsieur TANCOGNE : Où se trouve votre centre de supervision du site ?

URBASOLAR : Le centre de supervision est à Montpellier. Il suit la production en temps réel. C'est en permanence surveillé. Pour la sécurité, nous faisons appel à une société locale. Les agents techniques sont à Toulouse. Un agent s'occupe de toutes les centrales du Sud-Ouest.

Madame ROQUIGNY : vous travaillez avec qui pour la revente de l'énergie ?

URBASOLAR : nous n'avons pas le choix. EDF. Nous répondons à l'appel d'offres. Nous avons un contrat d'achat de l'électricité avec l'Etat et avec EDF. C'est EDF qui rachète l'électricité et qui la réinjecte sur le réseau.

Monsieur IDRAC : Très bien. Merci beaucoup. Monsieur DUPOUX est en charge du dossier et nous tiendra informé de la suite qui y sera réservée.

Monsieur DUPOUX : URBASOLAR a fait sa présentation. Je le remercie. Je lui ai indiqué que le conseil municipal devra débattre sur ce projet. Cela passera par une délibération dont il a besoin. Dans un deuxième temps, signature du bail avec la société.

URBASOLAR quitte la salle.

Monsieur DUPOUX : Nous pouvons débattre de ce projet en conseil ou, et c'est ma proposition former une petite commission de gens intéressés pour discuter et amener le projet en conseil.

Monsieur VERDIE : En fin de compte toute la démarche peut être faite et ne pas être acceptée. Tout le processus est lancé et une instance décide à la fin ?

Monsieur DUPOUX : C'est ça. Ils présentent leur projet qui doit être choisi.

Monsieur IDRAC : Cela peut permettre de réhabiliter notre décharge. Vous vous souvenez il y a 5 ou 6 ans, la Préfecture nous avait fortement sollicités pour dépolluer le site. Si la commune de l'Isle Jourdain doit réhabiliter cette décharge, cela risque de nous coûter cher et nous avons autre chose à financer. Le projet reste donc intéressant...

Monsieur DUBOSC : cela avait été évalué à plus d'un million !

Monsieur DUPOUX : Qui veut participer à cette petite commission et approfondir le sujet ? On pourrait même faire un déplacement sur un site.

Madame DUCARROUGE : Avez-vous déjà vu ?

Monsieur DUPOUX : non

Monsieur IDRAC : Ce serait une bonne chose de visiter une décharge réhabilitée de la sorte.

Madame ROQUIGNY, Monsieur CZAPLICKI et Monsieur DUPOUX forment la commission.

Monsieur TANCOGNE : Au niveau du bail ? C'est la société qui propose le contenu ? La redevance ? Il faut voir les propositions !

Monsieur VAZQUEZ : Il sera nécessaire de voir s'il n'existe pas d'autres prestataires et respecter les règles de la commande publique, et lancer un appel à projet.

Monsieur DUPOUX : Cela n'est pas nécessaire dans le cadre d'un bail.

Madame NICOLAS : URBASOLAR semble être une société sérieuse. Il y a de la recherche.

Monsieur DUPOUX : J'ai pris beaucoup d'informations à ce sujet et il est possible de lancer ou non un appel d'offres.

3. PLU – Modification N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avis d'enquête publique dans le cadre de la 2^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par arrêté n°2017-001 du 3 janvier 2017, le Président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme modifié de la commune de l'Isle Jourdain. L'objet de la modification est :

- de permettre la mise en œuvre opérationnelle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Porterie Barcelonne en traduisant réglementairement le projet dans le PLU (création d'une zone AUZ)
- de corriger la rédaction des articles 7 en zones Uah, Ua2 et Ub
- d'augmenter le coefficient d'emprise au sol en zone Ua2

Le projet de modification est soumis à enquête publique car il a pour effet de « majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ».

Monsieur SEIGNEURIE René a été désigné comme Commissaire Enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête se déroulera du JEUDI 2 FEVRIER 2017 (9H) au MERCREDI 8 MARS 2017 (17h), soit pendant 34 jours consécutifs.

4. COMPAGNONS DE LA LIBERATION – Mise en place d'une stèle

Monsieur le Maire donne la parole à Madame THULLIEZ Angèle qui présente à l'assemblée le projet de la mise en place d'une stèle.

Madame THULLIEZ : Je vous donne lecture de la notice que nous avons envoyée aujourd'hui à différents et éventuels financeurs.

« Initié par l'association des familles des compagnons de la Libération et soutenu par l'ONAC VG, ce projet a pour but de créer un square et d'y planter une stèle en mémoire des Compagnons de la Libération et en particulier des cinq ayant un lien avec le Gers : Jean Marie SOUBERVIELLE, Raoul BEON, Georges BERGE, Marcel LANGER, Antoine BISSAGNET.

La mairie de l'Isle Jourdain avec l'aide et le soutien du Souvenir Français a décidé de porter ce projet car la « Bataille de l'Isle Jourdain » des 19 et 20 août 1944, en stoppant une colonne allemande qui se rendait vers Toulouse, a permis la libération du Gers. Ce square se situera à proximité du monument commémoratif de cette bataille et constituera un lieu de mémoire pour les générations futures.

Les établissements scolaires de la ville, école primaire Lucie Aubrac, école primaire Paul Bert, école primaire René Cassin, Collège Notre Dame du Clos Fleuri, Collège Louise Michel, Lycée Joseph Saverne, participent au souvenir de mémoire en écrivant un texte qui sera lu le jour de l'inauguration, le 20 août 2017, en présence des plus hautes autorités civiles et militaires.

Les travaux consistent à ériger une stèle gravée et à réaliser un jardin de recueillement avec cheminement doux, arbres et bancs.

Le budget estimatif s'élève à 7 400 € HT.

Si vous êtes sensibilisé par cette démarche, si vous souhaitez que ce projet puisse exister, votre soutien, même modeste, nous permettra d'ériger cette stèle. Vous contribuerez ainsi à témoigner votre reconnaissance à ces gersois qui se sont sacrifiés pour la France Libre et à transmettre le Souvenir et la Mémoire aux générations futures.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ce projet et pour votre engagement à nos côtés.

Toutefois, compte tenu des délais de réalisation assez brefs, nous souhaitons une réponse pour votre participation avant le 28 février 2017. Les personnes référentes pour ce projet sont Madame Angèle THULLIEZ, Monsieur PICOT, directeur financier. ... »

Madame SABATHE, bureau d'étude des services techniques municipaux a déjà travaillé sur une esquisse. Les travaux de la stèle et du jardin s'élèvent donc à 7 400 € environ et une partie pourra être faite en régie.

Plusieurs demandes de financement ont été déjà transmises. Monsieur DUFRECHOU, Souvenir Français, nous a transmis une liste de 23 autorités militaires. Nous y avons rajouté 10 autorités civiles. Madame DUCARROUGE va elle-même recevoir un courrier. Trente-trois demandes de subvention ont donc été transmises. Certaines associations militaires nous ont déjà répondu oralement pour nous faire des propositions d'aide.

Monsieur DUBOSC : la stèle serait installée sur l'espace vert derrière le monument de la bataille de l'Isle.

Madame DUCARROUGE : J'ai participé dernièrement à l'assemblée générale du Musée de la résistance à Auch et une personne a évoqué le problème de l'Isle Jourdain en demandant quand le monument de la bataille de l'Isle va-t-il être déplacé car c'est très dangereux au bord de la route ? Monsieur DUFRECHOU a répondu que cela représentait d'une part un certain coût et que par ailleurs cette stèle permettrait de regrouper les lieux de recueillement.

Monsieur IDRAC : déplacer le monument aux morts alors que nous nous réunissons une fois par an ! Il n'y a jamais eu d'accident.

Monsieur DUBOSC : il existe une grande symbolique sur ce monument, emplacement exact de la bataille.

5. Jean BENONI - Stèle

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUBOSC qui présente à l'assemblée le projet de la mise en place d'une stèle « Jean Bénoni ».

Monsieur DUBOSC : Monsieur BENONI Jean est le seul Lislois qui a été tué à la guerre d'Algérie. Cette stèle est une demande de la FNACA qui souhaite la voir s'ériger près de l'entrée de la polyvalente sur l'espace arboré. Je dois voir l'emplacement exact avec les représentants. Elle sera financée par la FNACA. Les services techniques feront le socle uniquement.

Monsieur VERDIE : Il y a eu plusieurs décès ?

Monsieur DUBOSC : un seul

Madame THULLIEZ : Concernant la stèle des Compagnons de la Libération, c'est la seule stèle qui sera érigée sur le département du Gers.

Madame DUCARROUGE : on peut vous aider pour celle-ci !

Madame THULLIEZ : un dossier vous sera transmis

D. FINANCES

6. PUJAUDRAN – Frais fonctionnement écoles - Participation intercommunale

Monsieur le maire explique que, conformément à la loi de décentralisation n°83-663 du 22 juillet 1983, aujourd'hui article L218 du Code de l'éducation, la commune d'accueil, Pujaudran, doit s'entendre avec la commune de résidence, l'Isle Jourdain, sur un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles pour les enfants L'Islois inscrit dans ses écoles.

Il expose les dépenses de fonctionnement sur l'année civile 2016 de l'école de Pujaudran s'élève à 4 250,00 €, soit 850,00 € par élève.

Le nombre d'enfant L'Islois scolarisé sur la commune de Pujaudran pour l'année scolaire 2016/2017 est de 5.

Madame LOMBARD : c'est classique et conforme au code de l'Education.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE de verser à la commune de Pujaudran une somme de 850,00 euros par élève pour l'année scolaire 2016/2017 correspondant aux dépenses de fonctionnement de l'école publique, et CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord

7. ECOLE NUMERIQUE – Demandes de subventions – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que la communauté éducative est composée de 3 écoles primaires et de 2 écoles maternelles :

- 6 classes à l'école primaire René Cassin
- 10 classes à l'école primaire Lucie Aubrac
- 11 classes à l'école Paul Bert dont 2 classes d'Occitan
- 7 classes à l'école maternelle Anne Frank
- 6 classes à l'école maternelle Jean de La Fontaine.

A ce jour, la Commune met à disposition de chacune des écoles un photocopieur-imprimante-scanner noir et blanc et un ordinateur par direction.

En 2008, la commune avait fourni des ordinateurs (25) dans les écoles primaires pour équiper les salles informatiques de l'école René Cassin (11) et celles du Groupe Scolaire (14).

Plus tard, elle a également équipé des salles de classes pour les primaires et la salle des enseignants pour l'école Maternelle Anne FRANK (2 ordinateurs).

Le parc s'est enrichi de vidéoprojecteurs, financés par les écoles et mis en place par la Mairie et de matériel donné par les parents d'élèves.

Les méthodes pédagogiques ayant changées et le matériel devenant obsolète, la collectivité a rencontré l'animateur numérique de l'académie d'Auch pour échanger avec lui sur les nouveaux besoins des enseignants. Une réunion d'échange a également été organisée avec les Directrices des écoles et des enseignants.

Grâce aux divers échanges, il a été conclu d'équiper les salles de classe de matériel mobile, (souhait des enseignants), plutôt que d'organiser une salle dédiée.

Ainsi, au terme d'un constat partagé sur l'insuffisance du numérique au sein des écoles, la Ville de l'Isle Jourdain a décidé d'élaborer un projet "ECOLE NUMERIQUE".

Ce projet repose sur une appréhension des technologies numériques comme formidable moteur d'amélioration du système éducatif, comme offre privilégiée de possibilités nouvelles d'apprentissage et comme outil de pédagogie différencié. En outre, la maîtrise des outils et des usages dès le plus jeune âge est cruciale pour une future insertion sociale et professionnelle réussie.

Considérant l'ensemble de ces enjeux, la Ville de l'Isle Jourdain a souhaité construire une réponse globale, adaptée et pérenne, en lien étroit avec la communauté éducative.

Le projet "Ecole numérique" porté par la Ville de l'Isle Jourdain poursuit les objectifs suivants :

- Offrir à chaque enfant scolarisé dans les écoles de la ville un même accès aux outils d'apprentissage numériques
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques pédagogiques
- Contribuer à l'élévation du niveau général des connaissances et des compétences
- Optimiser, au plus tôt, les chances d'une insertion professionnelle et sociale réussie

La ville souhaite qu'au terme de son plan "Ecole numérique", l'ensemble des enfants scolarisés aient pu acquérir un ensemble de compétences numériques susceptibles :

- D'élargir le spectre de leurs connaissances et de lutter contre les risques de décrochage ou d'échec scolaire
- De développer l'appétence aux apprentissages
- D'être créateur et producteurs de contenus
- De développer leur créativité, leur réactivité, leur autonomie, leur sens des responsabilités
- De développer leur aptitude à communiquer, à travailler en groupe et à coopérer
- De développer leur sphère de socialisation et de les amener, en tant que citoyens, à davantage investir l'espace public

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 140.000,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il présente le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
ACHAT DE MATERIEL ET INSTALLATION	140.000,00	ETAT DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017	45 %	63.000,00
		EUROPE - FEDER	25 %	35.000,00
		ETAT CONTRAT DE RURALITE	10 %	14.000,00
		AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	20 %	28.000,00
TOTAL HT	140.000,00	TOTAL	100 %	140.000,00

Madame LOMBARD : La commune de l'Isle Jourdain s'est toujours engagée à équiper les écoles. Aujourd'hui la logique a changé. C'est l'informatique qui vient dans les salles, sous forme notamment de tablettes numériques. Tout a été fait en collaboration avec l'inspection académique et les équipes pédagogiques de l'école publique

Madame DUCARROUGE : avez-vous pu vous rapprocher du monde enseignant pour savoir si l'équipement correspondait au besoin ?

Madame LOMBARD : Oui, un travail a été engagé avec l'inspection académique et ses équipes dédiées et des propositions ont été faites aux équipes pédagogiques des sites. Ce que nous vous proposons de financer correspond au besoin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

1. MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE ROZES – Demandes de subventions - Plan de financement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les études concernant le projet d'aménagement de la route de Rozès sont quasiment achevées.

La ville de l'Isle Jourdain souhaite aménager la voirie pour permettre la mise en sécurité des piétons, favoriser l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet permettra par liaison douce de relier la ZAC de Pont Peyrin, le collège et le centre-ville. L'aménagement permettra de réguler un flux de véhicules plus important avec des dispositifs de sécurité.

Ce sera l'occasion d'effacer les réseaux électriques et télécom, d'avoir un nouvel éclairage LED moins énergivore et uniforme avec le futur collège.

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 2.157.000,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il est présenté le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
MATRISE D'ŒUVRE ET ETUDES	72 125,26	ETAT DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017	45 %	970.650,00
ACQUISITION FONCIERE	30 079,40			
EFFACEMENT RESEAU SDEG	104 051,84			
ECLAIRAGE PUBLIC SDEG	140 000,00			
TRAVAUX TRANCHE 1	80 103,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GERS	18,54 %	400.000,00
TRAVAUX TRANCHE 2	320 311,50			
TRAVAUX TRANCHE 3	539 940,00	AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	36,46 %	786.350,00
TRAVAUX TRANCHE 4	870 389,00			
TOTAL	2.157.000,00	TOTAL	100 %	2.157.000,00

Monsieur IDRAC : 2 réunions publiques ont eu lieu.

Madame DUCARROUGE : Il faut rester très vigilant sur les équipements et notamment sur la sécurité des piétons dans ce secteur. J'ignore si cela sera « sens unique » ou non, l'essentiel reste que les piétons doivent se déplacer en sécurité. Il s'agira pour beaucoup de collégiens.

Monsieur IDRAC : La décision sera prise dans les 15 jours. Rassurez-vous, il est prévu un piétonnier de 1,40 m.

Madame LOMBARD : Beaucoup se déplaceront en groupe dans le secteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

2. REPRISE PISTE D'ATHLETISME AVEC POSE D'UN SOL SPORTIF - Demande de subvention - Plan de financement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet de rénovation de la piste d'athlétisme est en cours d'étude.

Ce projet prévoit :

- la reprise complète de la piste d'athlétisme sur l'ensemble de sa longueur
- la rénovation de la piste d'élan et du sautoir en longueur

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 266.000,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il est présenté le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
Maitrise d'œuvre	6.000,00	ETAT DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2017	30 %	79.800,00
		ETAT CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT HERITAGE 2024	13,68 %	36.400,00
		CONSEIL REGIONAL OCCITANIE	11,28 %	30.000,00
		ETAT CONTRAT DE RURALITE	10 %	26.600,00
Travaux	260.000,00	EUROPE – LEADER	7,52 %	20.000,00
		CONSEIL DEPARTEMENTAL	3,76%	10.000,00
		COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAIN FONDS DE CONCOURS	3,76%	10.000,00
		AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	20 %	53.200,00
TOTAL	266.000,00	TOTAL	100 %	266.000,00

Monsieur VERDIE : Je reste surpris de la faiblesse du financement du conseil départemental compte tenu de l'utilisation par les élèves du collège.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

3. MAISON CLAUDE AUGÉ – Réhabilitation loggia/salon de Musique – demande de subvention – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un projet de rénovation de la Maison Claude Augé est en cours.

Le projet consiste en la réhabilitation du volet de la loggia et du salon de musique.

Pour cela, lors des Conseils Municipaux des 23/06/2015 et 27/06/2016, des plans de financement avaient été approuvés.

Pour solliciter d'autres aides, notamment celle du PETR Pays Portes de Gascogne CONTRAT DE RURALITE, il est nécessaire de modifier le plan de financement.

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 49.875,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il est présenté le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
MAITRISE D'ŒUVRE	3.675,00	ETAT – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES OCCITANIE	40 %	19.950,00
TRAVAUX LOGGIA	6.200,00			
TRAVAUX SALON LOUIS XV DE LA MAISON CLAUDE AUGÉ	40.000,00	ASSOCIATION LES AMIS DE CLAUDE AUGÉ	10,02 %	5.000,00
		ETAT CONTRAT DE RURALITE	10,02 %	5.000,00
		AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	39,96 %	19.925,00
TOTAL	49.875,00	TOTAL	100 %	49.875,00

Madame THULLIEZ : Je tenais à vous informer de la fréquentation de la Maison Claude Augé, chiffres diffusés lors de l'assemblée générale : 108 fois ouverte, 2796 visiteurs, 132 participants à la dictée en novembre. Elle mérite d'être rénovée. Je précise que l'association des amis de Claude Augé financera davantage les travaux et que cette maison ne vit que par les efforts de bénévoles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

4. DÉPLOIEMENT DU WIFI – Demande de subvention – Plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de déploiement du wifi aux gites communaux.

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 5.000,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il est présenté le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
Installation du WIFI aux gites communaux	5.000,00	ETAT CONTRAT DE RURALITE	20 %	1.000,00
		AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	80 %	4.000,00
TOTAL	5.000,00	TOTAL	100 %	5.000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

5. ETUDE AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS – Diagnostic profil de baignade – Plan de financement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'étude d'aménagement de la base de loisirs.

Il est précisé que pour cette opération, dont le montant est évalué à 5.000,00 € HT, la Commune sollicite la participation de partenaires institutionnels.

Aussi, il est présenté le plan de financement prévisionnel correspondant ainsi qu'il suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	%	MONTANT
Etude profil de baignade lac de l'Isle Jourdain	5 000	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	50 %	2.500,00
		ETAT CONTRAT DE RURALITE	30 %	1.500,00
		AUTOFINANCEMENT VILLE DE L'ISLE JOURDAIN	20 %	1.000,00
TOTAL	5.000,00	TOTAL	100 %	5.000,00

Madame DUCARROUGE : pouvons-nous avoir un point sur les activités 2016 ?

Monsieur TANCOGNE : Les utilisateurs 2016 reconduisent cette année

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement prévisionnel précité, SOLLICITE les aides financières des partenaires tel qu'indiqué dans le plan de financement ci-dessus, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

E. RESSOURCES HUMAINES

6. REGIME INDEMNITAIRE - RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel – Complément à la délibération du 8 décembre 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 88,
 Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
 Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
 Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
 Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
 Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
 Vu la délibération instaurant à compter du 1^{er} janvier 2017 le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel du 8 décembre 2016,
 Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 novembre 2016,
 Vu le tableau des effectifs,

Considérant la parution de l'arrêté du 30 décembre 2016 pris pour l'application au corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Considérant qu'il convient de mettre en œuvre le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine suite à la parution de l'arrêté susvisé fixant les montants de référence

- INTEGRE le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine au bénéfice du RIFSEEP,

- FIXE les montants et plafonds annuels réglementaires de la manière suivante :

Bénéficie de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Filière culturelle

Arrêtés du 30 décembre 2016 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des **adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage** dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints du patrimoine territoriaux.

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE
		Plafonds annuels réglementaire
Groupe 1	<i>Adjoint du patrimoine ayant des fonctions d'encadrement</i>	11 340 €
Groupe 2	<i>Agent d'exécution</i>	10 800 €

Filière technique

EN L'ABSENCE DE PARUTION DES ARRETES CORRESPONDANTS, LES CADRES D'EMPLOIS RELEVANT DE LA FILIERE TECHNIQUE CONTINUE A BENEFICIER DU REGIME ANTERIEUR.

Précise que les autres dispositions de la délibération du 8 décembre 2016 s'appliquent à ce cadre d'emplois.

7. TABLEAU DES EMPLOIS - Modification

Monsieur le Maire propose la mise à jour du tableau des emplois ainsi qu'il suit :

I. POSTES A CREER

- Filière technique
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires

II. MISE A JOUR DES POSTES DEVENUS VACANTS

- Filière administrative
 - 1 poste d'attaché principal à 35 h 00
 - 1 poste de DGS à 35 h 00
- Filière technique
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à 35 h 00

III. PRISE EN COMPTE DES NOUVELLES GRILLES INDICIAIRES

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs afin de prendre en compte les nouvelles grilles indiciaires et statutaires applicables à compter du 1er janvier 2017, en application de la réforme PPCR. (Protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique)

Monsieur PETIT ROUX : Mon poste est supprimé sur la commune puisque je suis depuis le 1^{er} janvier, agent de la communauté mis à disposition de la commune avec remboursement.

VU la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le précédent tableau des emplois communaux, adopté par délibération du Conseil Municipal du 8 décembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois communaux,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2017 aux chapitres concernés.

F. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur IDRAC : Je vous informe que hier soir à Samatan, par 65 voix sur 69 votants, Monsieur DUPOUX Jean Luc est élu Président du Syndicat de gestion de la Save et de ses affluents exerçant de Montréjeau à Grenade. Les Maires de Lévignac et Boissède sont élus Vice-Présidents.

Applaudissements.

20h la séance est levé

Prochain conseil municipal le 2 février à 20h45

Le 3 mars 2017

Le Secrétaire – Bernard TANCOGNE